

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-03

Séance du 16 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

Date de convocation

10 janvier 2025

Date d'affichage

10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Simone SPADOTTO

OBJET : Décision Modificative n°4

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

- qu'afin d'intégrer les frais d'études mandatés en 2021 dans le coût des travaux de réhabilitation de la cantine et de la garderie,
- et afin de régulariser les études mandatées en 2016 concernant la révision du PLU,

il faut ouvrir des crédits budgétaires et prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 202 : Frais d'études, élaboration, modification documents		216,00 €		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours		3 600,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 816,00 €		
R 203 : Frais d'études, recherche et développement				3 816,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				3 816,00 €
TOTAL		3 816,00 €		3 816,00 €
TOTAL GENERAL		3 816,00 €		3 816,00 €

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- d'AUTORISER la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Simone SPADOTTO

Le Maire,



Roger PEDRERO